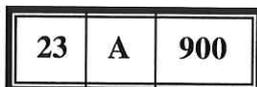


CORBIE

1, rue Faidherbe
80800 Corbie



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE PORTANT INTERDICTION
DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT.

Rue Louise Michel

Le Maire de Corbie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu l'article R610-5 du code pénal,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre, 4^{ème} partie signalisation de prescription et le livre 1, 8^{ème} partie, signalisation temporaire,

Vu la réfection des trottoirs,

Vu la demande effectuée par l'entreprise « COLAS » effectuant les travaux,

Vu l'étroitesse de la rue,

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers et des employés réalisant ces travaux,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La circulation sera interdite rue Louise Michel dans sa partie comprise entre la rue A. Foucart et la rue E. Lefebvre, entre le jeudi 26 octobre 2023 et le vendredi 3 novembre 2023. Une déviation sera mise en place par l'entreprise effectuant les travaux.

Article 2 : Le stationnement sera interdit au droit des travaux à hauteur du n°8 de la rue Louise Michel.

Article 3 : La signalisation nécessaire sera mise en place par l'entreprise « COLAS » effectuant les travaux.

Article 4 En application de l'article R 421-5 du Code de justice administrative, le présent Arrêté peut être contesté par voie de recours gracieux auprès de M. Le Maire ou par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 5 : Monsieur le Maire de la ville de Corbie et monsieur le Commandant de la Gendarmerie de la Brigade de Corbie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Acte rendu exécutoire le : 18/10/2023

Fait à Corbie, le 18 Octobre 2023.
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Ludovic GABREL.

